

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9
35 fr.
18
10

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

30 c.
50
75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

SAUMUR

27 Mai 1882.

Le lundi de la Pentecôte, 29 mai, suivant l'usage, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Les dernières nouvelles d'Égypte ne sont pas des plus rassurantes.

On télégraphie du Caire que les consuls de France et d'Angleterre ont remis officiellement une note au président du conseil. Ils ont recommandé à sa sérieuse attention, comme le moyen unique de mettre un terme au trouble du pays, les conditions suivantes, dont ils exigent au besoin l'accomplissement :

1° L'éloignement temporaire d'Égypte d'Arabi-Pacha, qui conservera son grade et son traitement ;

2° L'envoi dans l'intérieur de l'Égypte d'Ali-Pacha et d'Abdallah-Pacha, qui conserveront également leurs grades et leurs traitements ;

3° La démission du ministère actuel.

Les gouvernements de France et d'Angleterre, ajoute la note, n'ont pas d'autre but que de maintenir le *status quo* et de restituer par suite au khédive l'autorité sans laquelle le *status quo* sera toujours menacé. L'intervention des deux puissances n'ayant aucun caractère de vengeance ou de représailles, elles emploieront leurs bons offices pour obtenir du khédive une amnistie générale et veilleront à sa stricte observation.

Nous avons, à diverses reprises, manifesté des doutes au sujet de l'accord complet des quatre puissances avec la France et l'Angleterre. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que cet accord n'a jamais existé, contrairement aux déclarations de M. de Freycinet, surtout en ce qui concerne l'intervention

isolée des deux nations dans le conflit du khédive avec ses ministres.

Aux notes de notre ministre des affaires étrangères, les cabinets de Vienne et du Quirinal ont répondu que les droits légitimes de suzeraineté de la Porte seraient méconnus si une action coercitive ou même un simple débarquement de troupes avaient lieu sans la participation de cette puissance.

Les chancelleries préconisaient même le mode d'une intervention isolée de la Porte au cas où il faudrait recourir à une répression armée contre des rebelles et tant que la vie des Européens ne serait pas menacée. La Russie a répondu dans un sens à peu près identique.

M. de Freycinet, qui avait, au début de la crise égyptienne, posé en principe que la Porte serait exclue de toute intervention militaire, s'est vu contraint de revenir sur ses résolutions premières et, après en avoir référé à l'Angleterre et s'être concerté avec l'ambassadeur britannique, a finalement accepté que la charge d'intervenir militairement et souverainement serait réservée au Sultan.

C'est un échec profond pour notre diplomatie. Nous l'avions d'ailleurs fait prévoir.

La Commune a-t-elle existé ?

J'avais un vague souvenir que, dans les mois de mars, d'avril et de mai 1871, une affreuse guerre civile avait éclaté dans Paris, que des gens de la pire espèce avaient pris possession du pouvoir : un clerc d'huisier s'était fait garde des sceaux, un comptable ministre des finances, un petit rédacteur de journal ministre des affaires étrangères, un blanchisseur ministre de l'intérieur, etc., etc.

Une formidable bataille ne s'est-elle pas engagée ? Des prêtres, des moines, des magistrats, de simples particuliers, des commissaires de police, des gendarmes n'ont-ils pas été assassinés ? N'a-t-on pas versé le pé-

trôle à flots sur les monuments publics et ne les a-t-on pas incendiés ? N'ai-je pas vu tomber la colonne Vendôme ? L'Hôtel-de-Ville, le palais des Tuileries, le conseil d'Etat, le Palais de Justice, le palais de la Légion-d'Honneur n'ont-ils pas été réduits en cendres ? Ai-je rêvé ? Ces crimes n'ont-ils pas été commis il y a onze ans, et ce drame n'a-t-il pas eu son dénouement sinistre précisément à l'époque où nous sommes, du 20 au 25 mai 1871 ?

Certainement j'aurai cru voir ce que je n'ai point vu. La Commune n'a existé que dans mon imagination. Où suis-je allé chercher toutes ces monstruosités ? La preuve qu'il n'y a rien de vrai dans les récits que l'on a faits et qui se trouvent consignés dans des livres, c'est que, depuis une semaine, je lis, avec soin, tous les journaux ; je n'y vois pas la moindre allusion à des événements de la nature de ceux que je viens de rapporter. Nulle part il n'est question d'un pareil anniversaire. On s'occupe de la loi du divorce, des courses de Chantilly, du procès de la duchesse de Chaulnes, de la fausse sortie de M. Léon Say. Parlez de la Commune, on vous répondra plaisamment : « Ah ! oui, la Commune ! savez-vous qu'Henri IV est mort ? »

Voilà où nous en sommes après onze ans. Quelques journaux, les plus conservateurs, ne parlent plus de la Commune parce que, disent-ils, le sujet est épuisé et qu'il n'y a plus rien à dire. Ils ont peur d'ennuyer leurs lecteurs ! Il en est aussi qui ne voudraient point trop remuer les souvenirs de ces crimes dans la crainte d'offenser les braves gens qui les ont commis et que l'amnistie a rappelés parmi nous. Ces malheureux ! ont-ils assez souffert dans leur déportation et dans leur exil ! Maintenant, ils sont occupés, chez nous, à insulter ceux qui les ont vaincus et châtiés ; ils se vantent de leurs forfaits et ne craignent point d'annoncer de prochaines représailles. Ils tiennent des clubs ; ils rédigent des journaux ; ils gagnent leur vie à propager les idées et les doctrines qui ont mis, il y a onze ans, notre société à deux doigts de sa perte. Ne trou-

blons point ce travail ; respectons ces honorables victimes de nos discordes civiles, ces martyrs de la révolution sociale ; saluons-les quand ils passent et ne faisons pas même la moindre allusion à des événements dont le souvenir les pourrait offenser et irriter. L'amnistie c'est l'oubli ; oublions et disons tous en chœur : Non, non, la Commune n'a jamais existé !

Pardonnez, citoyens, les héros du 18 Mars et les combattants de la semaine sanglante ne l'entendent pas ainsi. La Commune, c'est leur gloire ; ils ne veulent point qu'on oublie la Commune, ils veulent qu'on la glorifie. Ils entendent que la République reprenne l'œuvre inachevée du 18 Mars ; ils entendent qu'elle démolisse la chapelle expiatoire, la colonne, tout ce qu'ils ont voulu démolir, sans en excepter Dieu lui-même. Ils exigent aussi que les destinées de la France soient remises, non par quelque insurrection, mais par les voies légales, entre les mains des héros que le vote du Parlement a déjà rappelés de Nouméa. Ce n'est pas une amnistie qu'il leur faut, c'est une réhabilitation et une réparation éclatante. Bientôt nous voterons aux victimes du 18 Mars l'indemnité que nous avons votée aux victimes de Décembre, et il n'y aura point de meilleur titre pour être admis à gouverner la France que d'avoir si bien travaillé à la déshonorer et à la perdre. — LEONCE DUPONT. (Courrier d'Angers.)

Chronique générale.

La Petite République reconnaît que les résultats des récentes élections municipales « sont loin d'être favorables à la cause républicaine ». Et elle s'écrie :

« Nous partageons la douleur des républicains livrés à l'ennemi par leur propre gouvernement. »

On ne saurait indiquer plus cyniquement que les républicains ont été « livrés à l'ennemi » parce qu'on les a abandonnés aux jugements du suffrage universel.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XX

L'ÉDEN DU KAËR.

(Suite.)

— Je vous dis que tout ça s'arrangera. Ce n'est pas le premier Européen qui épouserait une jolie fille arabe, et il n'en trouvera pas à remuer la pelle des femmes comme vous. Oh ! ne rougissez pas, je dis ce que je pense. Et maintenant il faut me promettre de m'attendre ici, nous allons chercher mon capitaine, et, avec sa permission, bien entendu, nous vous emmènerons à Oran... Il faut bien d'ailleurs que je suive le fils pour rattraper le gradin de père, ajouta Philoctète entre ses dents ; ça fera d'une pierre deux coups.

Djemmaab promit ce que voulait Philoctète. Le découragement semblait s'être emparé d'elle depuis qu'on lui avait appris le départ de José.

La pauvre enfant comprenait maintenant qu'elle aimait José d'amour, et elle mesurait la distance qui la séparait, elle, l'abandonnée, la pauvre dan-

seuse de la place du Gouvernement, du fils du millionnaire Ruscada.

— Tu es bon, dit-elle en tendant sa petite main à Philoctète, mais ton amitié te trompe. On chassera la pauvre Arabe ! Et pourtant, ajouta-t-elle en relevant fièrement la tête, moi aussi je suis noble, et le sang du Prophète coule dans mes veines.

« Prends, disait un jour l'émir Abd-el-Kader à un officier français, prends un buisson épineux ; pendant une année arrose-le, soigne-le, défriche la terre autour, il ne donnera que des épines.

« Prends au contraire un dattier, laisse-le sans eau, sans culture, et il sera toujours droit, toujours il produira des dattes ».

Suivant les Arabes, la noblesse est ce dattier, et le premier berger venu vous répètera philosophiquement ce proverbe : « La tête sera toujours la tête, et la queue toujours la queue ».

Sans admettre l'axiome dans toute sa rigueur, il faut au moins convenir que les peuples qui l'acceptent, s'ils ne sont point exempts de châtiments, ne souffrent pas et ne font pas souffrir les autres de certaines ambitions.

On ne voit pas, comme chez nous, des milliers de cervelles s'agiter dans un perpétuel délire pour transformer la queue en tête et la tête en queue ; et, jetant les yeux sur la carte réduite de la France démocratique et révolutionnaire, en calculant l'effroyable dette contractée dans la culture

du « buisson épineux », nous sommes tentés parfois de nous demander si les Orientaux, dans leur philosophique résignation, ne sont pas plus sages que nous !

Philoctète avait entraîné Assaverte au dehors. L'ordonnance courut à l'hôtel où il était descendu avec son capitaine. Il y trouva un mot laissé pour lui avec une somme d'argent par Montméral.

Celui-ci lui donnait rendez-vous dans quinze jours à Géryville :

« Si tu ne me retrouves pas, ajoutait le capitaine, tu demanderas M. Christian Boisville. Il te remettra des papiers que tu déposeras entre les mains d'un magistrat ; puis tu rentreras en France et tu diras aux officiers du 12<sup>e</sup> que leur camarade est mort en pensant à eux. »

— Comment, mort ! s'écria Philoctète. Il ne manquera plus que cela.

Et il se fit arracher les cheveux si sa tête rasée à la plus stricte ordonnance lui eût permis cette marque de désespoir.

Bah ! ajouta-t-il après un moment de réflexion, le capitaine s'est tiré sain et sauf de bien des aventures. Pourquoi succomberait-il dans celle-ci ? D'ailleurs, je suis là.

Cependant, pour plus de sûreté, Philoctète voulait absolument prévenir la place — en fait de justice, il ne connaissait que l'autorité militaire — et de l'agression dont il avait été victime lui-même

et des dangers qui pouvaient menacer son capitaine. Assaverte l'en dissuada. Le Maltais ne tenait nullement à mettre la police ou l'autorité sur ses traces.

— Si ton officier, dit-il à Philoctète, n'a pas fait lui-même ce que tu veux faire, c'est qu'il avait pour cela de bonnes raisons, et tu lui désobéirais en prenant une initiative qu'il n'a point voulu prendre.

C'était employer le meilleur des arguments vis-à-vis du soldat.

— Cependant, dit-il, il faut que je le retrouve.

— Oh ! sois tranquille ; cela ne sera pas difficile. Je te réponds, moi, qu'il est sur la même route que le senor Ruscada.

— Mais non ! Ce gueux-là se dirige avec son fils du côté d'Oran et le capitaine me donne rendez-vous à Géryville !

— Au fait, pourquoi Géryville ? se dit Assaverte. Puis la pensée qui était venue à Deris lorsque son Magobite l'avait averti que Montméral avait pris le chemin du Pays de la Poudre se présenta à son esprit, mais avec plus de ténacité encore, car Assaverte se rappelait les confidences verbales et écrites qu'il avait faites à la prison d'Oran à Pierre Landry.

— Oh ! oh ! fit-il, Montméral a vu Landry et sait tout. S'il va aux Touaregs, c'est pour recueillir des renseignements et des preuves sur la teckra

« L'ennemi », c'est donc le pays ? Nous prenons acte de cet innocent aveu.

La commission du Concordat a décidé que tout ecclésiastique concordataire, qui aurait encouru une déclaration d'abus, serait privé de tout ou partie de son traitement. Pour les desservants ou vicaires, non reconnus par le Concordat, leur déplacement sera demandé à l'évêque. Après deux demandes restées infructueuses, l'indemnité que leur alloue l'Etat sera supprimée. Voilà par quelles mesures la République aimable espère effrayer les ministres de Jésus-Christ, voilà par quelles faveurs elle espère recruter un clergé national.

#### LES ÉCOLES PRIMAIRES.

L'Espérance du Peuple a reçu la lettre suivante :

« Au moment où on s'occupe, dans toutes les communes, d'organiser l'instruction primaire des garçons et des filles, il n'est pas inutile de signaler aux pères de famille et aux honnêtes gens, un méchant ouvrage de Paul Bert intitulé *l'Instruction civique à l'école*.

Il paraît que cet ouvrage a été imprimé à Paris, à deux cent mille exemplaires, et qu'il est destiné par l'auteur à inonder nos écoles, dans les villes et dans les campagnes.

Cet ouvrage est mauvais de tous points et il importe d'en montrer le danger à tous.

Ce Manuel n'est pas seulement mauvais par ce qu'il ne dit pas, mais surtout par ce dont il parle beaucoup trop et d'une étrange façon.

Ce dont il ne parle pas, c'est de l'existence de Dieu, de la religion, de l'Eglise, de la morale religieuse et du catéchisme.

Dans un livre destiné à l'instruction des enfants, on ne trouve pas une seule fois prononcé le nom de Dieu, le créateur de l'univers et de cette immensité des cieux qui nous fait songer à l'infini.

Et cependant M. Bert a été ministre des cultes ! De quels cultes, grands dieux ! car il n'est question dans son Manuel que du culte des trois grandes vertus révolutionnaires, la liberté, l'égalité et surtout la fraternité, la plus précieuse de toutes.

Vous lisez, page 433, que la fraternité est plus que la justice ;

Que c'est elle qui a fait organiser le service des hôpitaux, des enfants assistés, des hospices, des crèches, des sociétés de secours mutuels.

La fraternité, dit M. Bert, n'est pas la charité. La fraternité est un devoir social, la charité est une vertu individuelle.

Comme on le voit, M. Bert met la fraternité bien au-dessus de la charité.

Une grande partie de son Manuel est employée à médire de tout ce qui s'est fait avant 1789 ; à crier contre le clergé, la noblesse surtout et la propriété ; à exagérer les charges qui grevaient le peuple ; les dîmes, les droits féodaux, la corvée, etc.

Mais toutes ces charges ont été remplacées dix fois par les impôts, directs et indi-

de Relizane. Deris saura bien qui l'a mis sur cette piste, et il ne me manquera pas une seconde fois. La perte de Deris seule m'offre une chance de salut. En aidant à cette perte, je me concilierai la protection de Montméral, et j'ai idée que la veine de Deris est épuisée. D'ailleurs, ajouta le bandit en ricanant, j'aurai l'air d'être conduit par le remords. Si les curieux tiennent absolument à mettre le nez dans mes affaires, ils m'en tiendront compte.

Le résultat de ces réflexions fut qu'Assaverte déclara à Philoctète que, voulant avant toutes choses se venger de Rusicada et comptant sur Montméral pour réussir dans cette vengeance, il était prêt à l'aider de tout son pouvoir à retrouver le capitaine, et qu'il fallait sans retard obéir à la consigne que celui-ci avait donnée.

Oh ! dit Philoctète, tu n'aurais pas voulu que ça aurait été exactement la même chose. Mon capitaine m'avait donné l'ordre de te suivre ; je t'ai suivi, je t'ai trouvé et je ne te lâche pas. J'aurai un peu de retard ; ce n'est pas ma faute... Mais, ajouta l'ordonnance, encore une fois pourquoi le capitaine va-t-il à Géryville puisque tu prétends qu'il a affaire à ce pékin d'Oran ?

Sois tranquille, Montméral est sur le bon chemin, c'est moi qui te le dis.

Assaverte parlait avec tant d'assurance, que Philoctète, si étonné qu'il pût être que le coquin

rects, les patentes, les lois sur les chemins vicinaux, etc., etc.

Un exemple entre tous. En 1789, on payait vingt-cinq centimes pour le droit d'entrer une barrique de vin à Nantes. Aujourd'hui, ce même droit est de vingt-cinq francs, cent fois autant. Voyez comme la Révolution a été favorable au peuple.

Ce qu'il faut surtout signaler dans le Manuel du citoyen Paul Bert, c'est son admiration, disons plutôt son culte pour le drapeau tricolore.

Il se garde bien de parler et de mettre la main à son chapeau quand le Saint-Sacrement passe dans la rue, mais il pose ce principe, page 34, n° 16 :

« On doit se découvrir et saluer quand passe le drapeau tricolore. »

Un peu plus M. Bert engagerait à fléchir le genou devant le glorieux emblème.

L'ouvrage est terminé par un buste de Marianne coiffée du bonnet phrygien.

Tel est, en résumé, ce Manuel de l'ex-ministre des cultes, tiré à deux cent mille exemplaires et qu'on propose de répandre dans les campagnes et de faire acheter à vos enfants.

M. Bert, qui ne veut même pas qu'on prononce le nom de Dieu, aurait dû se rappeler qu'en 1793, Robespierre lui-même avait fait proclamer l'existence de l'Être suprême, et que la Constitution de 1848 a été faite en présence de Dieu.

Dans son Manuel scolaire, le frère Bert manque donc de mémoire ou de sincérité.

« Un de vos a bonnés. »

#### LA PRÉTENDUE GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT.

C'est se moquer avec effronterie du peuple que de venir parler de la gratuité de l'enseignement, car au lieu d'être un cadeau, cette gratuité n'est qu'un mensonge et une spoliation.

C'est un mensonge : car l'enseignement gratuit est payé par les contribuables, par les pauvres comme par les riches, sous forme d'impôt sur tous les objets de consommation, et, en remplaçant les Frères et les Sœurs par des laïques, cet enseignement coûtera deux fois plus cher que par le passé.

C'est une spoliation : car tous les sacrifices faits pour fonder des écoles chrétiennes sont détournés de leur destination, employés à soutenir des écoles sans Dieu, et en même temps qu'on nous fera payer chaque année quarante ou cinquante millions de plus, pour cet enseignement détestable, nous serons obligés de dépenser chaque année quarante ou cinquante millions pour entretenir des écoles libres élevant chrétiennement nos enfants. Les riches pourront se donner des écoles libres, les pauvres ne le pourront pas. C'est ainsi que le peuple est traité par ceux qui ont toujours à la bouche le mot de démocratie.

#### LE TUNNEL DU SAINT-GOTHARD.

Mardi au lieu l'inauguration solennelle de la ligne qui, à travers la Suisse, re-

fût lui au courant des intentions de son capitaine que lui-même, se rendit et laissa Assaverte prendre la direction de la campagne.

Mais Djemmaah ? dit-il.

Djemaaah, nous l'emmenons, nous aurons besoin d'elle aux Tonaregs.

Mais voudra-t-elle nous suivre ?

Je m'en charge !

Et, en effet, quelques heures plus tard, Philoctète et Assaverte, montés et armés grâce à la somme d'argent laissée par Montméral et à l'épargne de Djemmaah, prenaient la route du Pays de la Poudre.

Djemaaah les accompagnait. Pour la décider, Assaverte lui avait affirmé que José Rusicada avait été envoyé dans le Sud.

On va voir que le Mallais, sans s'en douter, disait la vérité.

(A suivre.)

#### Maximes et Pensées.

Qui veut s'enrichir en un an risque de se faire pendre en six mois. (Proverbe italien.)

Si la morale était suivie, il n'y aurait plus besoin de lois. On dit que, depuis la Révolution, trente mille lois ont été promulguées en France ; pour les rendre à peu près superflues, il suffirait de suivre les dix commandements de Dieu.

BLANC DE SAINT-BONNET.

lie l'Allemagne à l'Italie par le tunnel du Saint-Gothard.

Les trois Etats intéressés à cette œuvre d'utilité internationale en ont félicité l'achèvement avec un grand enthousiasme. Les délégués allemands et italiens, réunis à Lucerne aux représentants de la confédération helvétique, ont salué cet événement comme le point de départ d'une révolution économique qui changera la route de commerce du monde et comme la consécration de l'union politique de leurs trois nations.

Voici treize ans que l'Allemagne, l'Italie et la Suisse travaillent à cette entreprise et y associent, avec une remarquable persévérance, leurs espérances et leurs capitaux. Ils ont inscrit sur l'une des pierres du tunnel ces trois lettres significatives : F. C. O. *Finis coronat opus*. Le but est atteint, en effet, et ceux qui l'ont poursuivi en attendant des résultats extraordinaires.

Les journaux allemands voient déjà leur patrie en possession exclusive du mouvement des échanges dans toute l'Europe centrale. L'Italie rêve que Gènes, devenue la tête maritime du trafic universel vers l'Orient et les Indes, détrônera promptement Marseille et Trieste. La Suisse, pays positif, escompte d'avance ce que laissera de bénéfices dans ses caisses l'immense va-et-vient de voyageurs et de marchandises qui traverseront ses cantons.

Et, il faut en convenir, les uns et les autres pourraient bien avoir raison.

La ligne de Saint-Gothard constitue désormais la voie la plus courte entre le nord et le midi de l'Europe. Elle rattache directement l'Allemagne et l'Italie sans que ces pays aient besoin d'emprunter les voies ferrées de l'Autriche ou de la France, et Dieu sait ce qu'il pourrait en résulter, dans l'hypothèse de complications extérieures !

Que faisons-nous, en France, tandis que ces choses s'accomplissent autour de nous et menacent à la fois nos intérêts commerciaux et notre influence politique dans le monde ?

Depuis des années, nous perdons notre temps à des querelles de parti et à de misérables compétitions de pouvoir. Nous désorganisons la magistrature ; nous ne savons pas réorganiser l'armée ; nous dispersons les congrégations ; nous nous battons pour la laïcisation des écoles et des hôpitaux ; nous dissertons sur l'abrogation, le maintien ou l'aggravation du Concordat ; nous discutons à perte d'haleine pour savoir s'il faut jurer par le nom de Dieu ou par celui du peuple français ; nous nous éternisons sur une foule de débats byzantins plus puérils les uns que les autres ; et, pendant ce temps, l'Allemagne et l'Italie, puissamment unies, détournent à leur profit le trafic dont la France était la grande artère, travaillent à nous appauvrir matériellement, après nous avoir affaiblis moralement et politiquement, et nous ne faisons rien pour nous défendre contre l'infériorité et la décadence dont nous sommes menacés !

Soit ! nous sommes trop faibles encore pour exercer en Europe une action diplomatique, sinon prépondérante, du moins influente et efficace ; mais pourquoi négligeons-nous la politique des intérêts ? Pourquoi n'avons-nous pas et ne suivons-nous pas une grande doctrine économique ? Pourquoi laissons-nous prendre, par tous nos voisins, la place que nous avons toujours occupée si brillamment dans le mouvement du commerce universel ? (La Liberté.)

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 mai. Aujourd'hui, notre marché a de la peine à revenir à de meilleures dispositions ; la politique l'effraie, aussi les affaires sont-elles limitées et les cours sont très-lourds.

Les rentes s'inscrivent : le 3 0/0 à 83.60 ; l'amortissable à 83.70 et 83.75 ; on traite le 5 0/0 de 116.55 à 116.62.

Les fonds étrangers se ressentent de l'ensemble des mauvaises nouvelles d'Egypte : ils perdent toute leur avance des derniers jours.

La Banque de France n'est qu'à 5.425.

La tenue de la Banque d'Escompte est à 580.

Le Crédit Foncier de France est encore la valeur qui résiste le mieux à l'entraînement, à la baisse du marché ; les transactions sont assez suivies au comptant, et ce fait est des plus caractéristiques au moment où la fusion projetée avec la Banque Hypothécaire se discute au sein des conseils d'administration des deux sociétés.

La Foncière de France et d'Algérie conserve une grande fermeté, à 500 cette valeur est appelée à un avenir brillant.

Nous voyons inscrire 560 sur les Magasins d'Algérie.

Les actions du Crédit de France, il est vrai, sont un peu lourdes, mais dès que le marché aura retrouvé la tranquillité qui lui fait défaut en ce mo-

ment, on ne pourra que regagner rapidement des cours plus en rapport avec l'amélioration de la situation de la société.

Les demandes sont nulles sur les actions de la Banque Nationale, les affaires de cette société sont certainement très-compromises, mais la bonne direction qu'elles avaient maintenue ment défaut.

L'attention du marché se reporte sur les actions de la Société Française Financière, et ce n'est pas sans raison, car aux cours actuels, ils rapportent certainement un placement qui sollicite les capitaux à bon droit.

Sur le marché des valeurs industrielles, il n'y a que peu ou point de bons titres ; nous n'en avons qu'un seul qui ait conservé une animation suivie, c'est l'action de la Compagnie des Agulhas, achetée en ce moment à un prix de 100 francs.

Lyon, 1,700 ; Orléans, 1,320.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Concert du Dimanche 28 mai 1888 à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Le Chant du Soldat.
2. La Marche funèbre.
3. Landsfrau, polka.
4. Il Delirio, mazurka.
5. Le Trouvère, fantaisie.

CIRCULAIRE DE M. JABOUILLE.

Le dernier numéro du Recueil des administratifs publie cette circulaire adressée par M. le préfet à MM. les maires du département de Maine-et-Loire :

« Monsieur le maire, Appelé par le gouvernement de la République à l'administration du département de Maine-et-Loire, je désire qu'il n'y ait aucune équivoque entre nous et que les situations soient nettement déterminées.

« Dévoué, de tout temps, aux institutions républicaines, je souhaite leur développement et je me réjouis de leur triomphe. Mais je croirais trahir les intentions du gouvernement, si je ne faisais abstraction de mes opinions dans mes actes administratifs.

« Je me suis point un préfet, de ce que je ne suis point davantage au service d'une coterie ou d'un parti. Je ne vous demande donc pas ce que vous pensez, ni ce que vous êtes.

« Vous avez été choisis par vos concitoyens ; cela me suffit. A ce titre, vous avez droit aux égards, à la justice, à la rigoureuse impartialité de l'administration préfectorale.

« Elle ne faillira pas à son devoir.

« Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le préfet de Maine-et-Loire, A. JABOUILLE.

Acte est donné à M. le préfet de Maine-et-Loire, excellente si elle est mise en pratique. Nous attendons l'effet de cette mesure.

CHAPELLE DE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche, fête de la Pentecôte.

A 7 heures 1/2 du soir, on fera dans cette chapelle la cérémonie de clôture du mois de Marie.

Complies, sermon prêché par M. l'abbé professeur à l'Institution Saint-Louis, et salut.

JUIN. — Mois consacré au Sacré-Cœur de Jésus.

Tous les vendredis, à 8 heures, une messe de réparation sera dite à l'autel du Sacré-Cœur.

Le soir, à 8 heures 1/4, lecture du mois de Marie, suivie du salut, et tous les dimanches, à 8 heures, vêpres chantées et salut donné à l'autel.

Les amis et connaissances de la famille de M. Hubert, greffier de la justice de paix de Saumur, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part pour assister aux obsèques de M. HUBERT, né MARIÉ-ROSE GULLAUD, décédé dans sa 36<sup>e</sup> année, sont priés de considérer cette notice comme une invitation.

La cérémonie funèbre aura lieu lundi 27 mai, à 10 heures du matin, dans l'église de Notre-Dame de la paroisse, d'où le corps sera transporté à la chapelle de Bourgueil.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire de la Butte-des-Moulines.

## COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 29 mai 1882, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 300 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Il y aura, sur le Mail : danses publiques et mat de cognac; — de 2 à 4 heures, concert; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

## ANGERS.

La lettre suivante, adressée par M. Chabrun à l'administration, a été soumise au Conseil municipal d'Angers dans sa dernière session extraordinaire, le 4 8 avril :

« Monsieur le maire,

« La ville de Nantes, qui est en ce moment favorisée de la réunion du Concours hippique, est arrivée à la fin de sa période comme titulaire du lieu de réunion dudit Concours.

« Cette succession devant être attribuée à une autre ville de la région, je viens vous prier, monsieur le maire, de vouloir bien faire les démarches nécessaires auprès de M. le ministre de la guerre et de l'agriculture pour arriver à ce que notre ville soit désignée pour succéder à la ville de Nantes.

« Je crois que le rapprochement de l'École de Saumur sera d'un grand poids auprès de M. le ministre pour désigner Angers comme lieu de réunion.

« Vous trouverez comme moi, je l'espère, monsieur le maire, tout l'intérêt que comporte cette question pour notre ville, et vous voudrez bien, j'en suis persuadé, y apporter tous vos soins.

« Je vous serais très-obligé de faire part de ma demande à la première réunion du Conseil. »

L'administration ayant proposé au Conseil d'émettre un vœu conforme au désir exprimé par M. Chabrun, le Conseil invita l'administration à faire des démarches près de M. le ministre de la guerre et de l'agriculture pour que le Concours hippique se tienne à Angers pendant la nouvelle période.

## MONTMORILLON.

On écrit de cette localité :

« Le progrès des idées conservatrices se manifeste en Poitou d'une façon toute particulière. Ici, en effet, le despotisme républicain, son intolérance antireligieuse et sa persécution sectaire contre l'enseignement chrétien, révoltent tous les cœurs droits. Les honnêtes gens commencent à comprendre qu'il faut agir, et ils saisissent toutes les occasions de montrer leur aversion pour un régime si détestable.

« Dimanche dernier, la commune de Lathus avait à élire un conseiller municipal. M. de Baudus, royaliste, a été élu par 480 voix contre 90 données à M. Delagrave, républicain, juge de paix de Montmorillon et fils de notre maire. C'est la qualité de l'adversaire qui donne plus de poids à cette élection. »

## LA FLÈCHE.

Sous le titre : « UN NOUVEAU CAS DE M. LE SOUS-PRÉFET DE LA FLÈCHE », l'Union de la Sarthe raconte en ces termes l'excursion de M. le sous-préfet de La Flèche à l'abbaye de Solesmes :

« La Flèche est une fort jolie ville, — on s'accorde à le dire, — et cette jolie petite ville est administrée par un sous-préfet quelque peu original, — tout le monde est encore d'accord là-dessus.

« Mais si jolie que soit la ville de La Flèche, on s'y ennuit, — le dimanche surtout. Tel paraît être, du moins, le sentiment de M. le sous-préfet, qui, le jour du repos dominical et administratif, se sent du vague dans l'âme et éprouve des besoins de villégiature.

« Qu'à cela ne tienne, s'il n'a pas de maison des champs à lui, il n'est pas embarrassé pour si peu.

« Il y a l'abbaye de Solesmes, avec ses jar-

dins, avec sa terrasse dominant un paysage quasi alpestre, — l'abbaye de Solesmes, déserte et dévastée, dans laquelle le gouvernement entretient une escouade de gendarmes mélancoliques, occupés à faire d'interminables parties de piquet, non prévues au décret de 1854.

« Et cette abbaye de Solesmes, M. le sous-préfet de La Flèche la considère comme sienne, depuis qu'il y est entré, avec effraction, à la tête de quatre serruriers.

« C'est pourquoi, dimanche, en compagnie de deux de ses amis, d'une dame, et des deux chiens de ses amis, M. Hippolyte Laroche, sous-préfet de La Flèche, s'est présenté à l'abbaye de Solesmes, où il a été reçu, introduit et piloté par le brigadier-concierge. »

Nous avons publié hier la lettre que l'abbé de Solesmes a adressé à ce sujet au sous-préfet de La Flèche.

## NANTES.

L'Union bretonne publie la lettre suivante ; qui a été adressée à M. le Maire de Nantes :

Nantes, le 21 mai 1882.

A M. G. Colombel, maire de Nantes.

Monsieur le maire, Je crois pouvoir me poser en interprète des sentiments et des désirs de la grande majorité de mes concitoyens, en prenant la liberté de vous inviter à user de votre autorité municipale pour rétablir, dans notre ville, les processions de la Fête-Dieu, qui étaient la source d'une joie réelle pour toute notre honnête population, en même temps qu'une ressource considérable, indéniable, pour un grand nombre d'industries locales, voire même pour la caisse municipale, tout en fournissant une occupation lucrative, quoiqu'accidentelle, à de nombreux ouvriers de différents corps d'état.

Nécessairement, la même permission devra être accordée pour les processions usitées dans chaque paroisse, à l'occasion des premières communions des enfants, qui vous béniront, ainsi que leurs chers parents, privés, sans motif avouable, d'une aussi douce satisfaction.

Il ne suffit pas, Monsieur le maire, de proclamer, à tout bout de champ, la liberté de tous et pour tous, au moyen de paroles retentissantes ou dans des écrits mensongers : elle doit être une réalité !

Dans toutes les villes des départements circonvoisins et bien au-delà, ces cérémonies touchantes n'ont point été interrompues par un caprice administratif ; rétablissez-les, Monsieur le maire, dans notre paisible cité nantaise, au moyen d'un arrêté sérieusement motivé. Une grande et loyale popularité vous sera acquise ; elle rappellera et égalera celle dont jouissait votre très-honorable père, alors qu'il remplissait à Nantes la fonction délicate dont vos concitoyens vous ont investi. Vous n'ignorez pas que, dans notre pays breton, noblesse de sentiments oblige !

Agréer, Monsieur le maire, etc.  
AUGUSTE VILLAIN.

L'Union bretonne, racontant l'incident qui a eu lieu à Nantes à propos de la musique de Saint-Symphorien, ajoute :

« Nous croyons savoir que M. le maire de Nantes a exprimé à M. l'abbé Trichard tous ses regrets pour un fait aussi regrettable, mais auquel la population nantaise est restée étrangère, et qu'elle condamne même avec énergie.

« Nous savons que le jury entier, composé de MM. Parmentier, président, Doudiès, Gouthière, Mahaud, Roux, Voruz fils, Wagner, ont exprimé également à M. l'abbé Trichard tous leurs regrets et exprimé le désir de voir sa musique concourir de nouveau à Nantes, où elle remporterait, certes, de plus grands succès encore.

« Disons, en terminant, que c'est parmi une population de 700 habitants, dont une partie est protestante, que M. l'abbé Trichard, curé de cette paroisse, a su réunir tous les éléments d'une aussi bonne musique.

« On pourra juger de la persévérance et de la bonne volonté de ces braves vigneron, quand on saura que plusieurs d'entre eux ont dix kilomètres, aller et retour, pour assister aux répétitions qui ont lieu trois et quatre fois chaque semaine. »

## Faits divers.

On télégraphie de Nancy, 26 mai :

« Le 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied passait devant l'église de Saint-Nicolas-du-Port, près de Nancy, lorsque les échafaudages servant aux réparations vinrent à tomber sur la troupe. Un soldat fut tué, deux mortellement blessés, quatre autres et deux enfants assez grièvement contusionnés. »

Un orage épouvantable a éclaté mardi dernier sur la ville de Saint-Etienne et ses environs.

La foudre a tué un jeune homme qui s'était réfugié sous une petite cabane, dans un champ, près de Saint-Marcellin.

Durand était célibataire et âgé de trente ans seulement.

Le gros lot des obligations de la ville de Marseille (400,000 fr.) vient d'être gagné par M. B..., fourrier chef de la marine, à Lorient.

Ce lot fait, dit-on, deux heureux, M. B... et un de ses amis, qui avaient acheté ensemble quelques obligations et étaient convenus de partager par moitié le montant des remboursements.

Le 14 avril, un jeune homme de Corlay (Côtes-du-Nord), appartenant à une excellente famille, passait le conseil de révision. Désespéré de se voir pris dans la première portion du contingent, il a mis fin à ses jours en se pendant à un pommier.

La semaine dernière, Auxerre a eu de splendides fêtes à l'occasion du concours régional. Il faut signaler la « retraite illuminée », une des fêtes les plus originales de France. Elle avait attiré samedi et dimanche de 50 à 60,000 curieux.

Le cortège fantastique des chars illuminés a obtenu, comme d'habitude, un immense succès. Un d'entre eux mesurait 42 mètres de long et 4 1/2 de haut ; il avait dans sa carcasse plusieurs milliers de bougies et portait un orchestre de 40 musiciens. Les autres chars, au nombre de vingt, représentaient des scènes japonaises, indiennes et chinoises, le cortège de Cendrillon, le temple d'Osiris, le triomphe de Bacchus, le Bucephale et d'autres sujets allégoriques ; ils ont parcouru la plupart des rues d'Auxerre suivis par des cavaliers et des fantassins en costumes pittoresques. La cavalcade, qui s'est formée à la porte de Paris, se déroulait sur une étendue de plus d'un kilomètre.

On sait que les chars du cortège d'Auxerre sont tout en papier peint ou découpé, recouvert de pelure transparente. A l'intérieur brillent d'innombrables bougies fixées perpendiculairement à la charpente du char. Chaque bougie est entourée d'une maille en fil de fer qui garantit le papier. Quant aux cavaliers et aux fantassins, ils sont également tout couverts de bougies allumées fixées dans leurs cuirasses, leurs casques, leurs képis ou leurs bonnets. Dans l'obscurité, ils ressemblent de loin à autant de vers luisants. Cette procession féerique n'avait pas eu lieu depuis 1874.

## CONSEILS ET RECETTES.

### PIQURES D'INSECTES.

Les insectes ailés susceptibles de causer des piqûres à l'homme sont peu nombreux. Les cousins et les taons nous piquent pour sucer notre sang ; les abeilles et les guêpes ne se servent de leur aiguillon que lorsqu'elles se croient attaquées.

La piqûre des abeilles et celle des guêpes ou des frelons causent une vive douleur, mais elles ne sont pas dangereuses. Cependant, si les piqûres sont en très-grand nombre, la somme de ces petites blessures peut amener une inflammation générale, de l'agitation et des vomissements. Lorsqu'on a été piqué par un de ces insectes, il faut examiner la plaie, pour voir si l'aiguillon n'y est pas resté. Dans ce cas, on se gardera bien de l'arracher avec les doigts, parce que la pression ferait entrer dans les chairs le restant du venin ; mais on se servira d'un corps pointu, comme une aiguille, une épingle, une forte épine ou un éclat de bois. Une

fois que la plaie est débarrassée de l'aiguillon, il suffit de mouiller la place enflée avec de la salive, avec de l'eau pure, ou mieux, si cela se peut, avec de l'eau salée ou vinaigrée, en compresses.

La guérison de ces piqûres est ordinairement très-rapide, mais il peut arriver qu'un filet nerveux soit atteint par l'aiguillon ; alors, la douleur est beaucoup plus violente, et l'enflure peut s'étendre au point d'amener du danger. Dans ce cas, il serait prudent de faire venir un médecin.

Quant à la piqûre des cousins et des taons, elle n'est jamais dangereuse, et le meilleur traitement consiste à ne pas se gratter, et, si la douleur est assez forte, à se servir d'eau salée ou vinaigrée, ou d'eau phénique au millième, en compresses.

### LES PLANTES UTILES.

La pensée sauvage (*viola tricolor. L.*), très-commune dans nos champs sablonneux, est légèrement diurétique et laxative. On s'en sert fréquemment comme *dépuratif*, contre les dartres, les croûtes laiteuses, les scrofules. C'est un succédané de la sausepareille, recommandé comme très-efficace dans les affections cutanées chroniques. La racine a une propriété vomitive analogue à celle de la violette.

*Préparation.* — A l'intérieur. Infusion ou décoction de la plante fraîche : 30 grammes par litre d'eau ; 60 grammes si la plante est sèche.

Poudre : 2 à 3 grammes dans du lait.  
(Revue illustrée.)

## BOURSE DE PARIS

DU 26 MAI 1882.

Rente 3 0/0 . . . . .	83 50
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	83 70
Rente 4 1/2 . . . . .	111 50
Rente 5 0/0 . . . . .	116 60

## LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les cultivateurs sont tout entiers aux travaux importants de la saison ; mais l'absence du foyer ne décourage pas les colporteurs de mauvaises publications ; ils les poursuivent jusque dans leurs champs, et les forcent à prendre, même sans leur en demander le prix, les journaux et brochures de toute sorte édités par les comités révolutionnaires. Ces écrits funestes sont parfois très-mal accueillis ; mais ils ne coûtent rien ou presque rien, et on les prend pour se débarrasser de l'importun.

La Lanterne d'Arlequin est l'arme par excellence pour combattre cette propagande excessive qui démoralise la nation. Tous nos amis en conseillent l'emploi, et nous joignons nos vœux aux leurs pour que chacun puisse, dans le rayon où s'exerce son influence, mettre à côté du mal le remède recommandé.

Sommaire du n° 61. — La correspondance de Naquet sur le Divorce ; Résistance à la loi Ferry ; Bankok et Gambetta ; Le Sommeil des électeurs ; Les statues utiles ; Le Pilon des filous ; Choses et autres ; Les places ; La reconnaissance de Freycinet ; Leurs instituteurs ; Conseils pratiques.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Prix spéciaux pour les exemplaires pris en nombre pour la propagande. (Ecrire à la Direction.)

## Théâtre de Saumur.

MERCREDI 31 mai 1882,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de :

M<sup>me</sup> MÉA

Pensionnaire du théâtre national de l'Odéon,

M<sup>lle</sup> Jane MÉA, M. DEMANNE, M. TERSANT, M. P. VERRET, du théâtre du Gymnase ; M. FRANCIS, M. PAILLON.

Le nouveau succès du Gymnase

## MADAME CAVERLET

Pièce en 4 acte, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M<sup>me</sup> MÉA jouera le rôle de Madame Caverlet.

Distribution :

Rodolphe Caverlet . . . . .	MM. Francis.
Henri Mairson . . . . .	Tersant.
Bargé . . . . .	Demanne.
Raymond, son fils . . . . .	P. Verret.
Henriette Caverlet . . . . .	M <sup>me</sup> MÉA.
Fanny Mairson . . . . .	J. Méa.
Mairson . . . . .	MM. Pailon.
Un domestique . . . . .	Duclos.

Le spectacle commencera par :

Le Post-Scriptum, joué par M. Tersant et M<sup>lle</sup> J. Méa.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. ».

